

AR PREFECTURE

017-200041523-20200708-DEC311\_2020-AU  
Reçu le 08/07/2020

H A U T E

Subventions



SAINTONGE

Décision n° 311 / 2020  
AB

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

*En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 1 : autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté des Communes de Haute Saintonge et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires).*

Dans le cadre du développement des animations culturelles et sportives, la Coupe d'Europe de Montgolfières organisée par l'association Mainfonds Aubeville Evènement' Ciel comprend deux envols en Haute-Saintonge sur cinq :

le 1<sup>er</sup> août 2019 sur le circuit de la Genétouze, le 4 août sur l'aérodrome de Jonzac-Neulles. Un contrat de partenariat a été signé avec l'organisateur pour les envols et les animations (30 000€).

Le coût total de cette opération est de 38 470 € HT et elle est susceptible de bénéficier d'une aide européenne LEADER à hauteur de 70%. Le Président décide de solliciter l'aide LEADER de 70% soit 26 929€, le reste en autofinancement.

Fait à Jonzac,

Le

08 JUIL. 2020

Le Président  
Claude BELOT

Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex



**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**